



Déclarations et Discours



No 77/22

UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

Déclaration faite par l'Ambassadeur William H. Barton, représentant permanent du Canada, en première commission de la trente deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le mercredi 23 novembre 1977

Je suis heureux de prendre à nouveau la parole devant cette commission pour communiquer les vues du Canada sur les deux points de l'ordre du jour soumis à notre étude, à savoir le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et l'élaboration de principes pour régir l'utilisation de satellites aux fins de la télévision directe. Ma délégation est d'avis que ces points revêtent une importance particulière et espère que notre débat permettra de trouver des solutions aux questions soulevées.

En cette année d'anniversaire, j'estime qu'il serait approprié et peut-être salulaire de souligner nos réalisations des dernières années. Vingt ans se sont écoulés depuis la création du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et depuis la mise en orbite du premier satellite. Depuis, l'homme a marché sur la lune et cherche à découvrir les secrets du système solaire et des autres galaxies. Ces remarquables poussées scientifiques dans l'espace extra-atmosphérique ne sont pas restées isolées car, sur terre, on s'est activement employé à codifier le droit international dans ce domaine. Nous célébrons cette année le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'espace extra-atmosphérique; trois autres instruments juridiques internationaux sont également appliqués. Ces réalisations ont montré que le Comité est un instrument utile pour la solution d'importantes questions d'intérêt pour les États membres, ce dont, je crois, nous pouvons à juste titre nous enorgueillir.

Le programme spatial canadien a été amélioré au cours des vingt dernières années et compte certaines réussites à son actif. Voilà en effet quinze ans, le Canada lançait Alouette I, de conception et de construction canadiennes et devenait ainsi le troisième pays à mettre un satellite sur orbite. Par la suite, les réalisations canadiennes aux chapitres de la recherche spatiale, des télécommunications, de la télédétection et des autres applications des techniques spatiales se sont multipliées. Comme nous avons déjà fait rapport au Comité sur ces questions, je ne les énumérerai pas à nouveau ici.

J'aimerais cependant réitérer l'engagement permanent du Canada à collaborer toujours plus activement à l'élaboration de nouvelles techniques et de nouveaux programmes avec d'autres pays. Depuis notre dernier rapport à cette commission, le Canada et l'Agence spatiale européenne ont cherché, de concert, des moyens d'accroître leur coopération. Le Centre canadien de télédétection a signé des accords avec l'Agence spatiale européenne et le Centre national d'études spatiales de France en vue d'échanger des renseignements et du personnel et de poursuivre les programmes établis conjointement. A la suite d'entretiens tenus aux niveaux supérieurs, des liens ont été établis avec les autorités spatiales japonaises compétentes

pour l'échange de renseignements et le recensement de domaines précis et concrets de coopération. Enfin, la coopération que nous avons établie avec notre principal partenaire spatial, les États-Unis, continue de s'intensifier. Il s'est produit un certain nombre de faits au cours des douze derniers mois, mais le plus important a peut être été les discussions entreprises en vue d'étudier la possibilité de mettre au point un programme conjoint ayant pour but d'instaurer un système expérimental de recherche et de sauvetage par satellite qui viendrait compléter les méthodes utilisées actuellement pour le repérage des aéronefs et des navires en détresse. Plusieurs autres pays s'intéressent à cette expérience qui, peut-être, donnera naissance à un projet coopératif vraiment international.

J'aimerais maintenant parler du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Je crois, ainsi que je l'ai déjà dit, que le Comité a beaucoup accompli. Je me rappelle néanmoins, m'être efforcé, l'an dernier, au cours de mon exposé sur ce même point de l'ordre du jour, de vous convaincre de l'urgence de la situation et avoir déclaré que, faute de nouveaux progrès, les percées technologiques et les attentes des peuples feraient perdre toute raison d'être à notre débat. Ma délégation est heureuse de voir qu'en dépit de ce qui reste encore à faire, certains progrès ont effectivement été accomplis depuis l'an dernier. Nous devrions, à notre avis, nous attaquer en priorité à deux domaines, dont l'utilisation des satellites aux fins de la télévision directe.

Malgré les efforts déployés par le Sous-comité juridique et un groupe de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, il n'a pas été possible d'établir en 1977 un projet complet de principes régissant l'utilisation de satellites aux fins de télévision directe. La Conférence administrative mondiale de radiocommunications (CAMR) tenue à Genève cette année doit retenir l'attention du Sous-comité juridique dans son étude de la question. Cette conférence, au cours de laquelle ont été élaborés des projets détaillés en vue d'un service de télédiffusion par satellite sur la bande de 12 GHz, est partie du principe que la diffusion délibérée à l'étranger exige l'assentiment du pays récepteur.

Lors de la 16^e session du Sous-comité juridique, le Canada et la Suède ont présenté conjointement un projet de principes qui, révisé et intitulé "Consultation et accords", était accompagné d'un projet de préambule. Ces textes, qui s'inscrivent dans le droit fil de la Conférence mondiale de radiocommunications, ont servi de base aux négociations entreprises au sein du Sous-comité juridique et du Comité des utilisations pacifiques. Les délégations canadienne et suédoise ont pressé ces derniers d'adopter des textes de compromis qui représentent un équilibre réel entre la nécessité de faciliter l'avènement progressif d'une nouvelle ère technologique et le besoin de protéger les droits souverains que possèdent les États de réglementer leurs systèmes de communications. Le Canada est convaincu que, lors de la prochaine session du Sous-comité juridique, les textes élaborés à New York et améliorés à Vienne permettront de jeter les bases d'un consensus sur un ensemble complet de principes.

La télédétection est un autre domaine auquel le Canada s'intéresse de près. Un cadre juridique pouvant régir la téléobservation de la terre par satellite est en bonne voie de réalisation. Ce cadre — basé principalement sur la mise en évidence "d'éléments

communs" parmi les diverses propositions qui nous ont été présentées — devrait à notre avis traduire l'équilibre à maintenir entre la nécessité de garantir le maximum d'avantages à la communauté internationale et la nécessité de sauvegarder les intérêts nationaux légitimes.

On enregistre également des progrès sur les plans technique et scientifique: les radars sont de plus en plus perfectionnés et les domaines d'application des données de télédétection se révèlent sans cesse plus nombreux. Mais, aux niveaux politique et organisationnel les progrès restent insuffisants. Lors de la dernière réunion du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, plusieurs délégations ont manifesté leur inquiétude devant le manque de coordination des efforts déployés par un nombre croissant de pays dans le domaine de la télédétection. La délégation canadienne a donc proposé, ce dont a convenu le Comité, que le Sous-comité scientifique et technique accorde une priorité absolue aux questions relatives à la coordination des activités de télédétection à l'échelle mondiale. C'était là une mesure positive, mais qui perdra tout son sens si nous ne parvenons pas à définir de façon plus précise ce que nous attendons de la télédétection et si nous n'établissons pas de plan pour atteindre notre objectif. A ce sujet, il est intéressant de noter que dans son rapport, le Sous-comité scientifique et technique encourage les pays qui prévoient d'utiliser de nouveaux systèmes de télédétection à s'assurer que ceux-ci sont compatibles avec ceux qui existent déjà et qu'ils doivent compléter. On a également déjà proposé de mettre sur pied un ou plusieurs systèmes de satellites internationaux dont la coordination serait assurée par un organisme comme la Veille météorologique qui relève de l'Organisation météorologique mondiale. Est-ce une bonne idée? Peut-être, mais il est impossible de l'affirmer. Je veux dire par là que dans les circonstances actuelles, nous devons chercher de nouvelles idées et faire preuve d'imagination, sinon, les problèmes auxquels nous faisons face deviendront insolubles. Les efforts déployés par les Nations Unies pour supprimer les obstacles qui ont séparé les nations pendant des années risqueront d'être vains si nous sommes incapables d'éviter la division dans ce nouveau domaine en expansion.

Ma délégation constate avec plaisir que des progrès sérieux ont été accomplis au cours de la dernière session du Sous-comité scientifique et technique en matière de définition technique des termes se rapportant à la télédétection, y compris de ce qu'on entend par "données" et "renseignements". Si, malheureusement, le Sous-comité juridique n'a pu utiliser ces termes en cherchant à s'entendre sur le régime juridique qui gouverne la télédétection, il faut, néanmoins se réjouir de ce que le comité principal, lors de sa réunion à Vienne au mois de juin, ait pris une décision à ce sujet, reproduite à l'alinéa 39 de son rapport.

Ma délégation est également heureuse de constater l'intérêt que soulève la question de la tenue d'une deuxième Conférence des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique. Il s'agit là, selon nous, d'une question qui nécessite un examen plus attentif — examen des sujets qu'étudiera la Conférence, de la manière dont elle sera coordonnée avec d'autres conférences, du moment auquel elle devrait avoir lieu et de son organisation technique et financière. La constitution d'un groupe de travail du Sous-comité scientifique et technique chargé d'étudier ces questions représente un important pas en avant; nous sommes d'ailleurs impatients de jouer un rôle constructif au sein de ce groupe, sous la direction éclairée du Professeur Carver.

A ce sujet, j'aimerais rappeler qu'à l'alinéa 77 du rapport du comité principal, il a été fait mention du souhait exprimé à l'effet que les gouvernements soumettent au Secrétariat leurs projets et recommandations touchant la conférence envisagée dans les meilleurs délais. Si ces recommandations et projets étaient soumis en temps voulu, c'est-à-dire, un certain temps avant les réunions consécutives du Sous-comité scientifique et technique et du groupe de travail prévues pour le mois de février 1978, il serait vraisemblablement possible malgré les inévitables pressions exercées en raison du temps disponible, de préparer un rapport détaillé.

Avant de terminer, je voudrais faire une brève allusion à un passage du discours prononcé le 21 novembre par le distingué président du Comité sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, l'Ambassadeur Jankowitsch, lors de l'ouverture de nos débats. Il avait souligné, à ce moment, le fait que le Comité sur l'espace extra-atmosphérique ne constituait pas un "club exclusif" représentant d'États appartenant au monde développé. Je tiens à reprendre ce thème et à lancer un appel en faveur d'une participation sans cesse accrue aux travaux de ce comité de la part des autres États membres, surtout ceux qui appartiennent au monde en voie de développement. En réalité, nombre de pays ont déjà saisi l'occasion de participer aux travaux du comité principal et de ses deux sous-comités, à titre d'observateurs. Nous désirons, en conséquence, apporter notre appui à la résolution présentée par la délégation de l'Autriche demandant qu'une étude soit entreprise par le Comité de l'espace extra-atmosphérique lui-même, portant sur les moyens propres à favoriser une participation plus générale des États à ses travaux, qu'il s'agisse d'augmenter le nombre de ses membres ou de recourir d'autres moyens. En disant ceci, je ne perds pas de vue que l'une des raisons qui ont favorisé un rendement efficace de notre Comité jusqu'à ce jour réside précisément dans le fait que la représentation numérique de ses membres, tout en étant conforme au principe d'une répartition géographique équitable, n'en demeure pas moins suffisamment souple.

Pour terminer, j'aimerais préciser que ma délégation sera heureuse de coparrainer la résolution d'ensemble sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique telle qu'elle a été présentée cet après-midi par la délégation de l'Autriche. Cette résolution expose avec précision les deux points qui ont servi de thème à mes propos, à savoir notre grande satisfaction face au travail accompli, mais aussi notre préoccupation face à ce qui reste à faire. Je dois cependant ajouter, à ce propos, que la délégation canadienne est convaincue que de grands progrès pourront être réalisés au cours de l'année 1978 et qu'elle est prête à appuyer activement tous les efforts déployés dans l'accomplissement de cette tâche.

S/C